



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance tenue le 21 septembre 2021 :

- ✓ Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 21-532
- ✓ Règlement sur le lotissement numéro 21-533
- ✓ Règlement sur la construction numéro 21-534
- ✓ Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 21-535
- ✓ Règlement de zonage numéro 21-536

Ces règlements ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 24 septembre 2021, et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de Ville de Chapais sis au 145, boulevard Springer à Chapais, durant les heures régulières de bureau où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Chapais le 24^e jour du mois de septembre 2021.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante de la Ville de Chapais